

**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique  
**Herausgeber:** Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique  
**Band:** - (1989)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** [Nouvelles]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ad personam

Dans les années 60, pour éviter ce qu'on a appelé "la fuite des cerveaux", autrement dit le départ des scientifiques vers des pays capables de leur offrir des conditions de travail plus intéressantes sur les plans professionnel et financier, le Fonds national créait les *subsides personnels*. Jusqu'en 1968, dernière année où de tels subsides furent alloués sans limitation dans le temps, 48 scientifiques en ont bénéficié.

Vingt ans après, la vapeur s'est inversée. Ce sont les scientifiques étrangers qui briguent des postes dans notre pays, attirés par son niveau de vie élevé. Mais les subsides personnels sont néanmoins réapparus sous une autre forme pour résoudre un nouveau problème : l'occupation des chaires d'enseignement par une nouvelle génération de professeurs.

Dans les milieux universitaires et politiques, on craint en effet le "manque de relève" pour les années 90. Si, dans certaines disciplines, il y a assez de candidats-professeurs, dans d'autres la continuité est loin d'être garantie. Les subsides personnels sont justement là pour assurer le lien, en permettant de rémunérer temporairement des hommes et des femmes prometteurs pour ces postes, avant même le départ à la retraite des actuels titulaires.

Un exemple. En juillet 89, le Fonds national a accordé le quatrième soutien de ce type à un jeune chimiste pour une durée de deux ans. Cette demande a été présentée par l'Université de Neuchâtel, confrontée à une impasse budgétaire. Après examen, une solution commune a été trouvée : l'Université s'engage à mettre à la disposition du chercheur une infrastructure de base (collaborateurs, laboratoires, appa-

reils scientifiques, etc...) et le Fonds national financerà son poste d'assistant-chef jusqu'en 1991. Le canton de Neuchâtel prendra ensuite la relève pour rétribuer la chaire du nouveau professeur.

## Inspectorat financier

Les finances du Fonds national subissent un triple contrôle. Il y a d'abord un réviseur pour chaque division, qui s'applique à vérifier que l'argent a été dépensé comme prévu par les chercheurs. Les comptes sont ensuite épluchés entièrement par l'Inspectorat des finances, dont la création a été initiée par les autorités fédérales en 1968. Cet inspectorat travaille de façon totalement indépendante des réviseurs — ce qui permet à la fois à la fondation d'assumer ses responsabilités et d'assurer que les deniers publics sont judicieusement utilisés. L'inspectorat doit en plus rédiger un rapport d'activité annuel pour la Délégation des finances des Chambres fédérales. La troisième vérification se déroule finalement au niveau du Contrôle fédéral des finances, qui effectue des pointages dans la comptabilité.

## "Allo ?"

Le Service d'information dispose d'une épaisse documentation sur l'histoire du Fonds national, les organismes homologues des pays voisins, la recherche en Suisse et son écho dans la presse. Il est ouvert aux chercheurs, aux journalistes et aux personnes qui prennent leur premier contact avec l'institution. Pour le joindre, il faudra composer — dès la mi-novembre — le nouveau numéro de téléphone du Fonds national : (031) 27 22 22 □

